

Le Directeur

ARRÊTÉ N° 2022-53

RELATIF AU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;
Vu le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 - protection des personnes à l'égard du traitement des données personnelles ;
Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 - Informatique et libertés ;
Vu la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique notamment ses articles 48 et 65 ;
Vu le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi de 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Fabienne SENAUX est nommée déléguée à la protection des données (DPD).
La durée de la mission confiée à Madame Fabienne SENAUX est limitée à la durée du mandat du directeur de l'IEP en exercice.

Article 2

La déléguée à la protection des données est chargée de piloter la conformité au règlement européen sur la protection des données (RGPD) au sein de l'Institut, pour l'ensemble des traitements que celui-ci met en œuvre.
Sa mission et les moyens mis à sa disposition sont détaillés dans la lettre de mission qui lui est remise.

Article 3

Le secrétaire général de l'IEP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 12 décembre 2022

Rostane MEHDI
Professeur des Universités
Directeur de l'IEP



TRANSMIS AU RECTEUR LE : 14/12/2022

DATE D’AFFICHAGE : 15/12/2022